

**AVIS PUBLIC**  
**Promulgation du règlement n° 860-122**

Avis public est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines :

**QUE** le règlement n° 860-122 amendant le règlement de zonage numéro 860, a été adopté par le Conseil municipal le 13 mai 2025.

Le règlement n° 860-122 a été déposé au Service du greffe de la Municipalité et toute personne intéressée à le consulter peut en faire la demande par courriel à l'adresse suivante : [greffe@villesadp.ca](mailto:greffe@villesadp.ca) ou par téléphone au (450) 478-0211, poste 2048.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 2<sup>e</sup> jour du mois de juin 2025.

*Marie-Eve Charron*

Marie-Eve Charron, technicienne juridique  
Greffière adjointe